

N° 27/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 avril 2018,

Objet de la délibération :

**Achat de véhicules
électriques : précision**

Nombre de membres

- En exercice : 98
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 12
- Votants : 82

Résultat du vote

- Pour : 82
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180405-27-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/04/2018

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le cinq avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'Espace Culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Debois Jean-Pierre à M. Bérion Dominique, M. Bole Léon à M. Pierre Maire, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Edme

Procuration Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Laithier Didier à M. Bonnefoi Frédéric (jusqu'à 21h00), M. Boillon Jean-Maurice à M. Ducret Sylvain, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitet Marie-Jeanne, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Sage Irénée par M. Castella Benoit, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Maire du Poset Thierry par M. Schwendenman Grégory

Excusé(e) Mme Boucon Galimard Sabine, Ms. Maugain Romuald, Laporte Jean & Daudey Louis

Absent(e)s Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Galmiche Christelle, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Prost Jean-Paul, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Trésorier a souhaité, par demande écrite du 21 mars, que la délibération prise le 25 janvier relative au choix des véhicules électriques soit complétée pour des raisons comptables et détaille les biens afférents au marché.

La proposition commerciale acceptée en conseil du 25 janvier dernier est ainsi détaillée ci-dessous :

Lot 1 : 1 véhicule léger (Fourniture par Renault Auto Bernard Franche comté)	PRIX HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
ZOE ZEN R 90	11 990.00 €	3 598.00 €	15 588.00 €
Options	250.00 €	50.00 €	300.00 €
Accessoires	13.00 €	2.60 €	15.60 €
Borne de recharge	3 475.00 €	695.00 €	4 170 €
Garantie/Entretien/Assistance (incluant la location de batterie pour 60 mois et 60 000 km)	4506.50 €	901.30 €	5407.80 €
Extension Garantie / Entretien / Assistance à 5 ans	1 592.50 €	318.50 €	1 911.00 €



A noter que l'offre présentée contient une proposition de reprise du véhicule à 5 ans et 60 000 km qui ne pourra contractuellement être déduite qu'au bout de 5 ans et dont le détail est le suivant :

Opération de reprise à 5 ans	PRIX HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
	7 000.00 €	1 400.00 €	8 400.00 €

Lot 2 : 2 véhicules utilitaires (Fourniture par Peugeot SIAB Besançon)	PRIX HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
PARTNER ELECTRIC PREMIUM STANDART 67 électrique	42 120.00 €	8 424.00 €	50 544 €
Options (airbag, climatisation, GPS, aide au stationnement, avertisseur sonore, roue de secours	2 377.32 €	475.48 €	2 852,80 €
Accessoires	233.34 €	46.66 €	280.00 €
Borne de recharge	3 274.00 €	654.80 €	3 928.80 €
Garantie/Entretien/Assistance (pour 12 mois)	505.00 €	101.00 €	606.00 €
Extension Garantie / Entretien / Assistance à 5 ans et 60 000 km	1 301.00 €	260.20 €	1 561.20 €

A noter que l'offre présentée contient une proposition de reprise du véhicule à 5 ans et 60 000 km qui ne pourra contractuellement être déduite qu'au bout de 5 ans et dont le détail est le suivant :

Opération de reprise à 5 ans	PRIX HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
	8 234.34 €	1 648.66 €	9 892.00 €

Le conseil, à l'unanimité, valide la délibération telle que détaillée ci-dessus suite à la demande de M. Le Trésorier.

Fait et délibéré en séance, le 05.04.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180405-27-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/04/2018

